

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 23/03/12

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120316-60688-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

TRAVAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1ER DEGRÉ (CONSTRUCTIONS, EXTENSIONS, RECONSTRUCTIONS ET GROSSES RÉPARATIONS) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2012 AUX COMMUNES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JOËL DESJARDINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 19 juillet 1994 pour révision des modalités de financement du Programme Départemental de constructions, extensions ou travaux de grosses réparations dans les établissements scolaires du 1^{er} degré ;

Vu la délibération du Conseil Général du 23 mai 2003 relative au programme 2003 des investissements dans les bâtiments scolaires du 1^{er} degré et autorisant les financements complémentaires à ceux de l'Etat et de la Région ;

Vu la délibération du Conseil Général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux communes décidant le maintien sans changement du Programme Départemental de travaux dans les écoles du premier degré ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (article 98) ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 16 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 et fixant notamment les modalités de versement des subventions ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, sur l'autorisation de programme de 1 600 000 € votée pour 2012, l'individualisation de 268 247 € en faveur des collectivités pour les opérations répertoriées en annexe.

Le règlement de ces subventions interviendra par versement d'un acompte d'une valeur maximale de 50 %, dès la réalisation de 50 % des dépenses subventionnées et paiement du solde au vu de pièces et justificatifs détaillés.

Les subventions seront versées par imputation sur les crédits inscrits au chapitre 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2012 et suivants.

Collectivités	Nature des travaux	Montant des Travaux	Dépense subventionnable	Subvention 15% (arrondie)
Chatou	Travaux de réparation, rénovation et de sécurité dans plusieurs groupes scolaires maternels et primaires (programme 2011)	473 233,00 €	473 233 €	70 985 €
Les Clayes sous Bois	Ecoles élémentaires Paul Eluard et Jean Jaurès / Ecoles maternelles Paul Langevin, Brétechelle, Henri Prou, René Coty, Nouveau Cottage et Chêne Sorcier : Travaux de plomberie, remplacement des menuiseries PVC, pose de stores solaires, réfection de sol et d'étanchéité, travaux de peinture.	125 321,00 €	125 321 €	18 798 €
Dampierre en Yvelines	Travaux de remise aux normes électriques et desserte informatique d'une partie des bâtiments scolaires de l'école élémentaire.	8 341,00 €	8 341 €	1 251 €
Limay	Construction d'un espace de restauration et de deux salles d'activités pour le groupe scolaire Zulmée Carlu - Jules Ferry (2ème tranche)	187 200,00 €	187 200 €	28 080 €
Mantes la Ville	Réhabilitation du groupe scolaire Armand Gaillard	666 340,00 €	550 000 €	82 500 €
Syndicat Intercommunal pour le Restaurant Scolaire et l'Ecole Maternelle (SIRSEM de Dampierre en Yvelines)	Création de deux sorties de secours dans les locaux de l'école maternelle de Dampierre en Yvelines	8 220,00 €	8 220 €	1 233 €
Saint Martin la Garenne	Construction de deux classes primaires et restructuration de la cantine sur le site de l'école des Garennes	436 000,00 €	436 000 €	65 400 €
			TOTAL	268 247 €